



Dour, le 14/09/24

Scout de Dour 23HD

Objet : Versement cotisation à l'affiliation, assurance. 2024-2025

Chers parents,

Une nouvelle fois, toute l'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous accordez à notre unité.

Pour rappel, ceux-ci couvrent essentiellement les assurances de vos enfants mais aussi les formations des animateurs, les diverses aides pratiques à l'animation, les outils pédagogiques et le fonctionnement logistique et administratif de la Fédération Scoute de Belgique. Comme d'habitude, nous nous permettons d'y ajouter une quote-part destinée à l'unité; ceci afin de couvrir en partie nos frais.

Les montants des cotisations sont de :

65 € pour un seul enfant inscrit

55 € par enfant si 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit

45 € par enfant si plus de 2 enfants sont inscrits et vivent sous le même toit

Nous vous serions reconnaissants d'effectuer le versement, dès que possible sur le compte **BE85 0682 4578 6206** (BIC : GKCCBEBB) de l'unité scoute en mentionnant en communication « **Cotisation 2024-2025 + nom de(s) (l')enfant(s)** ». Veuillez adapter le montant, en fonction du nombre d'enfants.

Ce versement doit être effectué au plus tard pour le 14/10/24, passé cette date si nous n'avons pas reçu le versement nous désinscrivons votre enfant, qui ne sera plus assuré.

En cas de difficulté de paiement, veuillez en faire part à l'un des animateurs ou à l'un des responsables .

En vous rappelant notre entier dévouement à l'épanouissement et au bien-être de vos enfants, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le staff responsables et le staff animateurs de l'unité,
Leveau Arnaud, Animateur d'unité,
Email : scoutpetitdour@gmail.com